Prison - sida, crime d'Etat

Zap devant le ministère de la justice

- VIH/Sida - PVVIH -

Act Up-Paris, le 26 mai 2010 - Aujourd'hui, des militantEs d'Act Up-Paris ont manifesté devant le ministère de la Justice pour exiger la libération immédiate des personnes séropositives incarcérées

Les ministres de la Santé et de la Justice ont annoncé le 19 avril 2010, à la maison d'arrêt de Bois d'Arcy, un « plan d'action stratégique sur la prise en charge sanitaire des détenus ». Face à cet énième effet d'annonce, Act Up-Paris dénonce la catastrophe sanitaire qui se déroule actuellement dans nos prisons et la peine de mort lente que subissent des centaines de personnes incarcérées infectées par le VIH et les hépatites. Nous exigeons la libération immédiate des séropositifVEs incarcéréEs.

Ni UHSA, ni plan sanitaire : libération des séropositifVEs !

Nous accusons les pouvoirs publics de ne pas mettre en oeuvre toutes les mesures permettant la libération des séropos incarcéréEs, comme le prévoit la suspension de peine pour raison médicale instituée par la loi du 4 mars 2002 et les autres aménagements de peine et alternatives à la détention provisoire. L'État préfère ouvrir des Unités Hospitalières Spécialement Aménagées (UHSA) qui confondent lamentablement médecine et répression. On nous annonce un « plan sanitaire » qui ne vise qu'à légitimer des mesures de prévention du risque suicidaire totalement inefficaces et fait fi des dispositifs déjà existants permettant la libération des malades. Les dispositifs d'aménagement de peine, qui devraient être utilisés pour des raisons médicales, restent trop souvent exceptionnels : les malades doivent sortir de prison !

Non, le sida n'est pas compatible avec la détention

La situation est dramatique pour les personnes séropositives incarcérées. Pourtant la loi du silence règne. Pire, on nous fait croire que les conditions de prise en charge médicale s'améliorent. Le principe d'équivalence de prise en charge sanitaire entre la prison et le milieu libre est bafoué : être séropositifVE incarcéréE, c'est supporter tous les effets de la maladie dans la discrimination et la violence du milieu carcéral, c'est subir le non respect du secret médical. Les difficultés d'accès à des soins appropriés et l'absence de soutien psychologique et social aggravent l'état de santé des malades. Le manque d'hygiène, l'insalubrité, la promiscuité, multiplient inévitablement les risques de maladies opportunistes et de co-infection. L'absence d'information et de prévention est la cause de taux de prévalence et de contamination bien supérieurs au reste de la population [1].

Colère = Action

En s'enchaînant au ministère de la Justice, Act Up-Paris brise le silence qui pèse depuis trop longtemps sur la mort de milliers de malades du sida depuis les années 80 jusqu'à aujourd'hui, dans les prisons françaises. Nous avons envoyé une lettre ouverte à Roselyne Bachelot-Narquin et Michèle Alliot-Marie, publiée dans L'Humanité le 29 avril 20103. À ce jour, toujours aucune réponse. Les séropos peuvent crever en silence !

Act Up-Paris exige de Roselyne Bachelot-Narquin et Michèle Alliot-Marie que la suspension de peine pour raison médicale et les autres aménagements de peine soient systématiquement appliqués : libérez les malades !

Notes

[1] Enquête DREES 2003 basée sur données déclaratives prévalence VIH de 1,1% et VHC de 3,1%

(c) Crédit Photo : William Hamon